



COMPTE-RENDU de MANDAT des ELUS CGT *

CAPL N° 2 du 14/11/2017

LISTE D'APTITUDE DE C EN B

Représentants de l'administration:

MM. MORICEAU, JOUVE, RAYMON, PAILLET, Mmes GIGUET

Représentants des personnels :

CGT Finances Publiques : Mme MORBIDUCCI (T), Mme FRIAA (T), Mme LASSERRE (S)

Solidaires Finances Publiques : Mme ANGLADE (T), M. LAROUSSINIE (T),
Mme VIEYRES (S), Mme EMONIN (S)

FO: Mme CUSSAC (T) et Mme BOURGADE (S)

Mme JBIRANE et Mme CUSSAC. assurent respectivement les fonctions de secrétariat et de secrétariat adjoint.

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette CAPL, Mme FRIAA lit la **déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques (cf. ci-après)**.

1

M. MORICEAU justifie la baisse des promotions par un rééquilibrage entre le recrutement externe et interne. Il confirme lui aussi que les potentialités se réduisent à « peau de chagrin » dans les petits départements comme le Cantal.

1/ Approbation des procès verbaux des CAPL du 29 juin 2017 et du 04 juillet 2017.

Le premier PV est approuvé à l'unanimité.

Le second PV ne sera approuvé qu'après prise en compte des observations faites par les représentants CGT ; ce PV est incomplet notamment concernant les mesures d'accompagnement.

M MORICEAU confirme que la parité syndicale doit avoir une information complète des détachements et des agents à la disposition..

2/Examen des candidatures à la liste d'aptitude de C en B 2018.

M.MORICEAU informe que pour notre département une seule potentialité est proposée pour cette année.

Mme GIGUET rappelle les conditions à remplir pour postuler de C en B et qu'une réunion d'information a été proposée aux postulants.

Huit agents postulent cette année

Deux agents ont été classés « excellent ».

Deux agents ont été classés « très bon »

Quatre agents ont été classés « à revoir ».

Bien qu'une seule potentialité soit prévue pour le Cantal, M MORICEAU propose deux dossiers.

Le Directeur soumet sa proposition au vote, catégorie par catégorie.

Conformément à la position de la CGT sur les listes d'aptitude, considérant qu'ils n'ont pas à juger des qualités professionnelles de leurs collègues, les élus CGT ne participent pas au vote.

Agents classés « excellent » :Mme LAROUSSINIE (CDIF) et M.ORANGE (Trésorerie Montsalvy).

Pour : 5 (Administration 4, et FO 1), Contre:1(Solidaires 1), Abstention 0, Ne prennent pas part au vote NPPV : 2 (CGT 2).

Agents classés « très bon»

Pour : 5 (Administration 5), Contre:3(Solidaires 2 et FO 1), Abstention 0, NPPV : 2 (CGT 2).

Agents classés « à revoir»

Pour : 5 (Administration 5), Contre:3(Solidaires 2 et FO 1), Abstention 0, NPPV : 2 (CGT 2).

Les agents classés « excellent » seront éventuellement promus suite à la CAP nationale.

En effet les projets de listes des directions locales n'impliquent pas nécessairement une promotion sur la liste arrêtée par la DG après avis de la CAP nationale.

Toutefois, dans l'attente de la tenue de cette CAPN, ils doivent élaborer une fiche de mutation « à titre conservatoire » au mouvement général national de catégorie B (demande à déposer en janvier 2018).

Attention, il s'agit d'une demande de première affectation. La liste de voeux doit être suffisamment exhaustive et étendue pour ne pas compromettre ses chances de retour et éviter une affectation d'office.

Pour plus de précisions les candidats classés « excellent » pourront contacter Luc WAY, notre correspondant local « mutations nationales ».

3/Questions diverses :

Interrogé sur la possible fermeture des trésoreries de Montsalvy et de Laroquebrou, le Directeur précise qu'à ce jour aucune information ministérielle ne lui est parvenue.

Concernant la mise en place du prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2019 (suite à l'annonce du Ministre M DARMANIN dans les médias), il évoque que les formations vont être réactivées. (2 jours pour les agents qui n'avaient pas eu ces formations, et 1 jour pour ceux qui en avaient bénéficié).

Les élus CGT Finances Publiques: Isabelle Morbiducci; Sylvie Friaa et Claire Lasserre



CAPL B du 14/11/2017

Liste d'aptitude de C en B

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques du Cantal

Monsieur le Président, mesdames et messieurs,

Lors de cette CAPL concernant la liste d'aptitude de C en B, les élus CGT Finances Publiques tiennent à rappeler que leur position en matière de promotion n'a pas changé.

Les élus CGT Finances Publiques comprennent les motivations de leurs collègues qui cherchent à bénéficier d'une évolution professionnelle par cette procédure, puisqu'elle existe, mais ils privilégient le recrutement par voie de concours interne, externe et d'examen professionnel, garants d'objectivité dans le mécanisme indispensable de promotion sociale au sein de l'administration.

Néanmoins, ils déplorent que le nombre de promus régresse d'années en années, pénalisant les agents et les petits départements comme le Cantal.

Fermement opposés à l'individualisation des objectifs et attachés au concept de collectif de travail dans la réalisation des missions, les élus CGT Finances Publiques refusent de se livrer à un exercice visant à établir un ordre de mérite entre les agents.

Les représentants syndicaux ne sont pas des jurys, cette responsabilité reste du ressort de l'Administration.

Notre rôle syndical consiste en la défense des mêmes droits et garanties pour tous les agents.

Les élus CGT Finances Publiques assistent à cette commission en observateurs vigilants dans l'intérêt de tous les agents, mais ne participeront pas à l'élaboration d'un quelconque classement.

Ce classement à l'issue de la CAPL relève de la seule responsabilité du directeur et ne doit en aucun cas être effectué par les élus..

